



Rapport préliminaire au budget 2019

Établi selon le MCH2

(en application de l'article 29 de l'ordonnance de
Direction sur la gestion financière des communes [ODGFCo; RSB 170.511])

Version finale pour l'Assemblée municipale du 10.12.2018

29.10.2018

Table des matières

1	Synthèse	4
2	Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)	4
2.1	<u>Généralités</u>	4
2.2	<u>Amortissements</u>	4
2.2.1	<u>Patrimoine administratif existant (art. T2-4, al. 1 OCo)</u>	4
2.2.2	<u>Patrimoine administratif : cas particuliers (art. T2-4, al. 2 OCo)</u>	4
	a) <u>Patrimoine administratif dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement</u>	4
2.2.3	<u>Nouveau patrimoine administratif</u>	4
2.2.4	<u>Amortissements supplémentaires (art. 84 OCo)</u>	5
2.3	<u>Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif</u>	5
3	Commentaires	5
3.1	<u>Généralités</u>	5
3.2	<u>Compte de résultats</u>	5
3.2.1	<u>Commentaire de l'évolution des charges de personnel (Fonction 30)</u>	5
3.2.2	<u>Commentaire de l'évolution des charges de biens, services et marchandises (Fonction 31)</u>	6
3.2.3	<u>Commentaire de l'évolution des amortissements (Fonction 33)</u>	7
3.2.4	<u>Commentaire de l'évolution des charges financières (Fonction 34)</u>	7
3.2.5	<u>Commentaire de l'évolution des dommages aux communes et syndicats (Fonction 36)</u>	7
3.2.6	<u>Commentaire de l'évolution des produits (fonction 40 et ss)</u>	7
3.3	<u>Investissements</u>	8
4	Résultat	10
	Vue d'ensemble	10
	Résultat du compte global.....	10
4.1.1	Compte de résultats.....	10
4.1.2	Compte des investissements.....	11
4.1.3	Résultat du financement	11
4.2	Résultat du compte général	11
4.3	Résultat du financement spécial « Alimentation en eau »	12
4.4	Résultat du financement spécial « Traitement eaux usées »	12
4.5	Résultat du financement spécial « Gestion des déchets »	13
5	Compte de résultats	14
5.1	Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières (degré de détail: 2 chiffres au moins) 14	
5.2	Aperçu du compte de résultats selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre)	15

6	Compte des investissements	16
6.1	Aperçu du compte des investissements selon les fonctions	16
7	Etat des capitaux propres	17
7.1	Evaluations	17
7.2	Commentaire des évaluations.....	17
7.2.1	<u>Financements spéciaux (GM 290)</u>	17
7.2.2	<u>Préfinancements (GM 293)</u>	18
7.2.3	<u>Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (GM 296)</u>	18
7.2.4	<u>Excédent ou découvert du bilan (GM 299)</u>	18
8	Indicateurs financiers (résultat total)	18
9	Proposition du Conseil municipal	19
10	Approbation du budget	20

Rapport préliminaire au budget 2019

1 Synthèse

La Municipalité de Reconvilier se trouve depuis quelques temps dans une situation financière difficile. A la veille d'une nouvelle législature, il conviendra de rapidement évaluer la situation économique des différents départements et définir les priorités que l'Exécutif entend donner à la politique financière communale à long terme.

En effet, la situation économique actuelle ainsi que les incertitudes liées à la mise en œuvre de la révision fiscale obligent à la prudence. L'augmentation des charges dans des domaines difficilement maîtrisables comme l'éducation et la prévoyance sociale ainsi que le déficit structurel dans le domaine de la petite enfance ne sont pas sans conséquence sur l'équilibre budgétaire.

Dans ce contexte, un équilibre budgétaire est difficilement réalisable. Toutefois, la fortune actuelle permettant la prise en charge d'un déficit, l'Exécutif renonce, pour l'instant, à une augmentation de quotité.

2 Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

2.1 Généralités

Le budget 2019 a été établi en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 70 de la loi sur les communes (LCo; RSB 170.11).

2.2 Amortissements

2.2.1 Patrimoine administratif existant (art. T2-4, al. 1 OCo)

Le patrimoine administratif existant au 1^{er} janvier 2016 a été repris à sa valeur comptable dans le MCH2.

Le patrimoine administratif existant de CHF 4'914'392.00 est amorti dans un délai de **15 ans**. Il est donc amorti de manière linéaire à partir de l'exercice 2016 jusqu'à la fin de l'exercice 2030.

Le **taux d'amortissement annuel** qui en résulte est de **6.66%**
Soit CHF 327'626.00

2.2.2 Patrimoine administratif : cas particuliers (art. T2-4, al. 2 OCo)

a) *Patrimoine administratif dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement*

L'amortissement s'effectue à raison des attributions au financement spécial « maintien de la valeur » de l'année précédant l'introduction du MCH2. Le patrimoine étant actuellement comptabilisé à CHF 1.00 pour chaque domaine, il n'y a pas lieu d'appliquer ce principe.

2.2.3 Nouveau patrimoine administratif

S'agissant des éléments intégrés dans le patrimoine administratif après l'introduction du MCH2, les amortissements planifiés sont calculés selon les catégories d'immobilisations et les durées d'utilisation (annexe 2 OCo). Le patrimoine administratif est amorti de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilisation.

2.2.4 Amortissements supplémentaires (art. 84 OCo)

Des amortissements supplémentaires ne concernent que le **compte général** et sont comptabilisés lorsque, pour l'exercice considéré ;

- a) Le compte de résultats enregistre un excédent de revenus, et que
- b) Les amortissements ordinaires sont inférieurs aux investissements nets.

Les amortissements supplémentaires doivent être inscrits au budget.

Dans le cas de l'exercice 2019 il n'y a pas d'excédent de revenu prévu au niveau du compte de résultat.

2.3 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

Le Conseil municipal inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de

- **CHF 50'000.00** (au plus jusqu'aux limites d'inscription à l'actif au sens de l'art. 79a OCo). Pour les investissements du compte général ainsi que du financement spécial des déchets.
- **CHF 25'000.00** (au plus jusqu'aux limites d'inscription à l'actif au sens de l'art. 79a OCo). Pour les financements spéciaux de l'alimentation en eau et de l'assainissement.

Il suit à cet égard une pratique constante.

3 Commentaires

Les postes budgétaires importants ainsi que les tendances générales qui se dessinent pour la période couverte par le budget doivent être commentés. Il en va de même des principaux investissements prévus pour l'exercice concerné.

3.1 Généralités

Le budget 2018 accepté par les ayants droits en décembre 2017 présentait un excédent de charge du compte global de CHF 178'038.00

Le budget 2019, qui présente un excédent de charge du compte global de CHF 527'049.00 a été établi sur la base des éléments suivants :

- | | | |
|---|--------------|--|
| • La quotité d'impôt | => inchangée | 1.97 |
| • La taxe immobilière | => inchangée | 1.5%o de la valeur officielle |
| • La taxe des ordures | => inchangée | selon règlement |
| • La taxe des chiens | => inchangée | CHF 50.00 /par 1 ^{er} chien
CHF 30.00 /par 1 ^{er} chien p/fermes isolées
Le prix par chien augmente de CHF 20.00 /chien suppl. (ex. : 2 ^{ème} CHF 70.-/ 3 ^{ème} CHF 90.-, etc) |
| • Les taxes d'alimentation et d'assainissement sont | => inchangée | selon règlement |

3.2 Compte de résultats

De manière général, l'évolution des charges et des produits est influencée par la suppression de la tâche 9630 – Immeuble Sipam.

3.2.1 Commentaire de l'évolution des charges de personnel (Fonction 30)

- Augmentation de la masse salariale de 2.5% (renchérissement et évolution des traitements personnels) + 1.5% (rattrapage année 2015 sans prise en compte du renchérissement dans le cadre de la participation des employés aux risques d'exploitation). Le résultat final de l'année 2015

ayant été très largement bénéficiaire il est prévu une annulation de la pénalité. L'augmentation globale de 2,5% sera effective sur la base des directives cantonales qui ne sont pas encore connues.

La masse salariale global (charges sociales comprises) augmente de CHF 303'700.00 par rapport au budget 2018, dont CHF 165'000.00 dans le domaine de l'enfance et CHF 60'000.00 dans le domaine technique (poste de concierge durant 12 mois contre 6 en 2018). Les taux d'occupation de chaque département sont répartis de la manière suivante :

- Administration : Taux de 555% identique à 2018 (hors apprenti)
- Services techniques : Taux de 670% identique à 2018 (hors apprenti)
- Petite enfance :
 - Pour la crèche, 670% de personnel fixe (+ augmentation de la marge de 14% à 51%), hors personnel en formation. La part du traitement du personnel de cuisine n'est plus compensé par des imputations internes à charge de l'EJC.
 - Pour l'EJC, augmentation de 30% de direction et de 20% de la maintenance pour atteindre un total de 360% (+ augmentation de la marge de 7.5% à 28%), hors personnel en formation.
- Secrétariat des écoles : Taux constant de 35%
- Bibliothèque : Suppression du poste fixe par une rétribution horaire représentant un taux d'environ 7%.

3.2.2 Commentaire de l'évolution des charges de biens, services et marchandises (Fonction 31)

La charge augmente de CHF 223'230.00. Les éléments suivants influencent le budget 2019 :

- Matériel d'exploitation, fourniture : Les frais ont été augmentés au niveau de l'alimentation en eau ainsi que de la signalisation (mise en place au niveau de la Rte de Chindon).
- Denrées alimentaires : Diminution des coûts au niveau de la crèche suite à la suppression des repas EJC.
- Meubles et appareils de bureau : Mise à jour du site internet pour CHF 30'000.00. Renouvellement de l'entier du mobilier de l'EP sur 3 ans, soit en moyenne 3 classes/année.
- Matériel informatique : Nouveaux ordinateurs pour les écoles CHF 30'500.00
- Alimentation et élimination, biens-fonds PA : Suppression de la charge d'exploitation de CHF 50'000.00 pour les immeubles SIPAM (Dr. Tièche 5 et 9).
- Prestations de services de tiers : Augmentation de la charge pour l'enlèvement des encombrants de CHF 10'000.00.
- Planification et projets de tiers : Suppression de la charge liée à la vente des immeubles SIPAM ainsi qu'au projet de locaux pour l'accueil de l'enfance.
- Honoraires et conseils externes : Frais supplémentaires liés à de nouveaux plans de quartier ainsi qu'à une étude de rénovation de l'école secondaire.
- Entretien des terrains : Les travaux de réfection des barrières d'enceinte du parc Grock et du terrain de football sont terminés. Une remise en état des sanitaires du terrain de football est prévue. Diminution de la charge de CHF 30'000.00.
- Entretien des routes :
 - Remise en état de l'escalier de la poste à hauteur de CF 80'000.00
 - Nouvel éclairage public à la Chaudrette pour CHF 35'000.00
 - Mise en place d'un éclairage « intelligent » par tronçon pour CHF 30'000.00
- Entretien des terrains bâtis et bâtiments :
 - Le montant alloué à l'entretien global de l'école primaire, secondaire, halle de gymnastique ainsi qu'à la salle des fêtes est augmentée de CHF 65'000.00, par rapport au budget 2018 afin de rattraper le retard accumulé ses dernières années (les montants sont pris en charges par le FS prévu à cet effet)
- Entretien des machines, appareils, véhicules : Augmentation de la charge de CHF 25'000.00 au vu des problèmes rencontrés sur les véhicules.
- Loyer, fermages des biens-fonds : Adaptation du prix de location de l'ancien hôtel de ville pour l'EJC sur une année.

- Loyer, frais d'utilisation des immobilisations : Un montant de 6'000.- est prévu pour la location occasionnelle d'une nacelle pour les TP.
- Rectification pour créances en péril : La réserve en du croire est suffisante, une adaptation ne devrait pas être nécessaire, l'économie par rapport au budget 2018 est donc de CHF 55'000.00.
- Autres charges d'exploitation : Augmentation du crédit libre du Conseil de CHF 5'000.00 conformément au règlement d'organisation.

3.2.3 Commentaire de l'évolution des amortissements (Fonction 33)

La nouvelle réglementation en matière d'amortissement (passage du dégressif au linéaire) aura une influence importante sur la charge d'amortissement. En effet cette dernière augmente d'année en année en fonction des investissements réalisés. Le taux d'amortissement moyen des investissements communaux s'établissant entre 2.5% et 4% (25-40 ans).

3.2.4 Commentaire de l'évolution des charges financières (Fonction 34)

Il n'est pas prévu de renouveler l'emprunt de 1 mio arrivant à échéance en mai 2019.

3.2.5 Commentaire de l'évolution des dédommagements aux communes et syndicats (Fonction 36)

La charge augmente de CHF 50'000.00. Les postes principaux en sont les suivants :

- Dédommagement au canton :
 - Augmentation de la charge pour le traitement des enseignants de CHF 112'400.00 au niveau de l'école primaire avec la mise en charge des traitements liés à la classe ouverte en août 2018.
 - Diminution de la charge pour le traitement des enseignants de CHF 25'000.- au niveau de l'école enfantine suite à la suppression de 0.4 UTP (mesure d'accompagnement et de soutien pour grands effectifs).
- Subvention aux cantons :
 - Augmentation de la part communale aux prestations complémentaires de l'AVS de CHF 20'000.00 due à l'augmentation des montants maximums pris en comptes pour les loyers dans le calcul de l'octroi de prestations.
- Subvention aux communes et syndicats :
 - Diminution de la part à charge des communes pour le SSCO de 12.00/habitant
 - Adaptation de la contribution au SESTER en fonction des coûts de 2017

3.2.6 Commentaire de l'évolution des produits (fonction 40 et ss)

- Impôts des personnes physiques : La base de calcul correspond aux rentrées fiscales de l'année 2018 à fin août. Le taux de progression, bien qu'étant inférieur à celui du canton, prévoit tout de même une augmentation des rentrées de l'ordre de 2% entre 2017 et 2019. Les recettes au niveau de l'impôts à la source fluctuent fortement, une planification est difficilement réalisable car les recettes à ce niveau dépendent de peu de contribuables, le départ de l'un d'entre eux peut rapidement créer une forte variation des recettes.
- Impôts des personnes morales :
 - Le total des impositions des entreprises représente environ CHF 100'000.00 de taxations directes. La base étant principalement alimentée par 3-4 contribuables, il convient de tenir compte de leur situation individuelles. Il n'est pas prévu de progression entre 2018 et 2019.
 - Au niveau des plans de partage une analyse détaillée permet de fixer les ressources à hauteur de CHF 100'000.00.- auquel s'ajoute un rattrapage de CHF 35'000.00 sur les arriérés. L'encaissement n'intervenant qu'à la fin de processus de taxation il peut s'en suivre une grande fluctuation des rentrées.
 - Bien que les rentrées fiscales soient maintenues au niveau de l'année 2018, le canton prévoit une diminution du taux d'imposition du bénéfice des entreprises de 9% en 2020. La révision fiscale de 2019 devrait avoir une répercussion négative de l'ordre de 30 millions sur l'ensemble des communes bernoises. Ainsi le taux de croissance des revenus fiscaux sera fortement négatif dès 2020.

- Impôt sur les gains de fortune : L'encaissement dans le domaine des taxations spéciales est en forte progression (+ 25% sur budget 2018). Ces rentrées s'effectuent cependant au détriment de la taxation régulière des personnes physiques. En effet, le retrait de l'avoir de vieillesse en capital diminue sur le long terme l'impôt périodique.
- Taxe des chiens : La taxe actuellement en vigueur ne permet pas un équilibre de la tâche.
- Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services : Les rentrées augmentent de CHF 80'000.00 par rapport au budget 2018 principalement en raison de l'encaissement de taxes uniques dans le domaine de l'alimentation et de l'assainissement de l'eau.
- Péréquation financière : Avec une quotité d'impôts de 1,97, Reconvilier se trouve au-dessus de la moyenne cantonale. Le facteur d'harmonisation du rendement fiscal ordinaire du canton s'élevant à 1.65, la Municipalité est ainsi financée par le fonds de péréquations financière à hauteur de CHF 1'416'435.00 (réduction des disparités, indice socio-démographie et dotation minimale). Ce financement est influencé de manière négative par les rentrées fiscales 2017.
 - Il est à noter que l'entrée en vigueur de la réforme d'imposition des entreprises pourrait avoir un impact important pour Reconvilier. En effet, les collectivités fortement influencées par cette réforme ne contribueront plus au fonds de péréquation mais deviendront à leur tour demandeuses. Le « pot commun » sera ainsi beaucoup moins élevé qu'actuellement. Notre commune bénéficiant d'un apport de près de 1.3 million, il est important de demeurer prudent quant au maintien de ce montant.
- Autres incidences
 - L'augmentation de la participation du canton au frais de gestion de l'EJC résultant de l'augmentation des heures de garde ainsi que la facturation de la franchise aux communes voisines permet un équilibre du financement de l'EJC.
 - Le durcissement cantonal dans le cadre du marché du travail, l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance cantonale en matière d'accueil ainsi que la suppression des repas EJC sont autant d'éléments qui grèvent le budget de la crèche. Ce dernier présente ainsi un excédent de charges (hors franchise de 20% pour les places offertes aux enfants de Reconvilier, soit CHF 22'130.-) de près de CHF 170'000.00 soit de 20% supplémentaires de la charge totale de l'institution.

3.3 Investissements

Le compte des investissements fait état de :

- CHF 436'000.00 de dépenses financées par les impôts
- CHF 1'019'724.00 de dépenses financées par les taxes

Les dépenses nouvelles devant faire l'objet d'une décision de l'assemblée ou aux urnes sont les suivantes :

- Réfection du Chemin du Stade, partie inférieure, pour CHF 470'000.00 dont 270'000.00 pris en charge par les financements spéciaux.
- Nouveau système de lecture de relevé dans le domaine de l'alimentation en eau pour CHF 164'000.00.
- Réfection de la conduite d'alimentation de la rue du Benevis entre la jonction Vie-des-Crêts et l'entreprise Bassin Fenêtre, pour CHF 270'000.00, à charge du financement spécial.

Les dépenses nouvelles de la compétence de l'exécutif sont les suivantes :

- Néant

Les dépenses qui ont déjà fait l'objet d'un crédit d'engagement et qui seront réalisées en 2019 :

- Solde de la réfection de la Rue du Stade (ECP n° 16) pour un montant de CHF 420'000.00 dont CHF 220'000.00 à charge des financements spéciaux (sous déduction de CHF 64'000.00 de subventions).
- Révision du plan d'aménagement PAL2020 et PTR2015 pour CHF 120'000.00 mis à charge sur 5 ans.
- Réfection de la rue de la Promenade pour CHF 125'000.00 dont 100'000.00 à charge des financements spéciaux
- Installation d'un point de collecte des déchets pour CHF 60'000.00.

Le plan financier fait état pour les années à venir des dépenses suivantes :

Dépenses nouvelles	Année d'exécution	Montant (CHF)
Projet de développement de la salle des fêtes et du tennis	2022	2'000'000.00
Assainissement de l'école secondaire	2020	600'000.00
3 ^{ème} étape du réaménagement du ruisseau de la Motte	2020	350'000.00 (net)
Aménagement de l'« Espace Gare »	2020	120'000.00
Participation travaux Grand-Rue Est, et remise en état des conduites	2020	240'000.00 (dont 50'000.00 par les impôts)
Réfection Rue de la Cure – ECP 12	2024	983'000.00 (dont 107'000.00 par les impôts)
Projet d'accueil crèche et EJC	2020	2'800'000.00

4 Résultat

Vue d'ensemble

Vue d'ensemble		Budget 2019	Budget 2018	Comptes annuels 2017
Résultat annuel CR, compte global (GM90)	90	-512 699.00	-178 038.00	579 258.50
Résultat annuel CR, compte général (GM900)	900	-589 419.00	-168 683.00	505 223.76
Résultat annuel, financements spéciaux selon législation (GM901)	901	76 720.00	-9 355.00	74 034.74
Revenu de l'impôt des personnes physiques (GM400)	400	4 041 000.00	3 803 650.00	3 913 944.65
Revenu de l'impôt des personnes morales (GM401)	401	236 000.00	200 900.00	374 716.25
Taxe immobilière (GM4021)	4021	450 000.00	440 300.00	448 235.45
Investissements nets (GM 5././6)	5 ././ 6	1 455 724.00	994 924.00	988 395.36

Résultat du compte global

4.1.1 Compte de résultats

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	11 548 092.00
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	10 530 203.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-1 017 889.00
Charges financières (GM34)	CHF	122 980.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	400 970.00
Résultat provenant de financements	CHF	277 990.00
Résultat opérationnel	CHF	-739 899.00
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	27 200.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	254 400.00
Résultat extraordinaire	CHF	227 200.00
Résultat total, compte de résultats	CHF	-512 699.00

4.1.2 Compte des investissements

Dépenses d'investissement	CHF	1 520 000.00
Recettes d'investissement	CHF	64 276.00

Investissements nets	CHF	1 455 724.00
-----------------------------	------------	---------------------

4.1.3 Résultat du financement

Autofinancement

Résultat du compte global	90	CHF	-512 699.00
Amortissement du patrimoine administratif	33	+ CHF	409 176.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	35	+ CHF	205 775.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	45	- CHF	-30 635.00
Rectifications, prêts du patrimoine administratif	364	+ CHF	-
Rectifications, participations du patrimoine administratif	365	+ CHF	-
Amortissements, subventions d'investissement	366	+ CHF	-
Attributions aux capitaux propres	389	+ CHF	27 200.00
Revalorisation du patrimoine financier	4490	- CHF	-
Prélèvements sur les capitaux propres	489	- CHF	-254 400.00
Autofinancement		CHF	-155 583.00

Investissements nets:

Résultat du compte des investissements	5./6	CHF	-1 455 724.00
--	------	-----	---------------

Résultat du financement	CHF	-1 611 307.00
--------------------------------	------------	----------------------

4.2 Résultat du compte général

Compte général

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	10 246 812.00
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	9 158 703.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-1 088 109.00

Charges financières (GM34)	CHF	122 980.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	394 470.00
Résultat provenant de financements	CHF	271 490.00

Résultat opérationnel	CHF	-816 619.00
-----------------------	-----	-------------

Charges extraordinaires (GM38)	CHF	27 200.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	254 400.00
Résultat extraordinaire	CHF	227 200.00

Résultat total, compte de résultats	CHF	-589 419.00
--	------------	--------------------

4.3 Résultat du financement spécial « Alimentation en eau »

Alimentation en eau

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	587 730.00
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	576 000.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-11 730.00
Charges financières (GM34)	CHF	0.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	1 000.00
Résultat provenant de financements	CHF	1 000.00
Résultat opérationnel	CHF	-10 730.00
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00
Résultat total, compte de résultats	CHF	-10 730.00

Le résultat du financement spécial est influencé par l'encaissement de taxes uniques, qui permettent de financer entièrement l'attribution au financement spécial calculé à hauteur du minimum légal de 60%. Le budget 2019 demeure cependant déficitaire de CHF 10'730.00, ce qui représente toutefois une amélioration de CHF 12'975.00 par rapport au budget 2018.

4.4 Résultat du financement spécial « Traitement eaux usées »

Traitement eaux usées

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	484 845.00
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	603 500.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	118 655.00
Charges financières (GM34)	CHF	0.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	5 300.00
Résultat provenant de financements	CHF	5 300.00
Résultat opérationnel	CHF	123 955.00
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00
Résultat total, compte de résultats	CHF	123 955.00

Le résultat du financement spécial est influencé par l'encaissement de taxes uniques, qui permettent de financer entièrement l'attribution au financement spécial calculé à hauteur du minimum légal de 60%. Le budget 2019 est ainsi largement bénéficiaire. Bien que l'encaissement de taxes unique constitue un apport extraordinaire, le compte enregistre depuis plusieurs années un résultat positif.

4.5 Résultat du financement spécial « Gestion des déchets »

Gestion des déchets

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	229 530.00
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	192 000.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-37 530.00
Charges financières (GM34)	CHF	0.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	200.00
Résultat provenant de financements	CHF	200.00
Résultat opérationnel	CHF	-37 330.00
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00
Résultat total, compte de résultats	CHF	-37 330.00

Les frais liés aux travaux d'assainissement de l'ancienne décharge de la forêt de Chindon, ainsi qu'à l'enlèvement des déchets encombrants grèvent le budget de fonctionnement malgré l'augmentation des rentrées de taxes périodiques. Le budget présente ainsi un déficit de fonctionnement de CHF 37'330.00 soit CHF 2'700.00 de moins qu'en 2018.

5 Compte de résultats

5.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières (degré de détail: 2 chiffres au moins)

	Budget 2019		Budget 2018		Comptes annuels 2017		
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
CHARGES							
30	Charges de personnel	2 460 880.00	-	2 157 174.00	-	2 109 391.19	102 375.94
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2 937 946.00	10 000.00	2 759 716.00	55 000.00	2 487 507.03	272 604.34
33	Amortissements du patrimoine administratif	409 176.00	-	392 626.00	-	348 441.60	-
34	Charges financières	122 980.00	-	137 480.00	-	341 285.94	7 775.00
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	205 775.00	-	178 350.00	-	237 800.00	-
36	Charges de transfert	5 550 115.00	5 800.00	5 490 003.00	-	4 860 460.97	507 153.52
37	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
38	Charges extraordinaires	27 200.00	-	18 950.00	-	365 164.80	-
39	Imputations internes	657 905.00	-	626 220.00	-	566 899.15	-
3	TOTAL DES CHARGES	12 371 977.00	15 800.00	11 760 519.00	55 000.00	11 316 950.68	889 908.80
REVENUS							
40	Revenus fiscaux	30 000.00	4 940 500.00	46 000.00	4 644 050.00	179 977.40	5 217 906.55
41	Revenus régaliens et de concessions	-	90 000.00	-	90 000.00	-	89 274.00
42	Taxes	-	2 114 470.00	-	2 012 750.00	511 633.24	2 569 937.68
43	Revenus divers	-	47 500.00	-	33 500.00	600.00	38 083.05
44	Revenus financiers	-	400 970.00	-	508 470.00	5 160.50	561 144.85
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	30 635.00	-	17 815.00	-	3 391.25
46	Revenus de transfert	-	3 337 098.00	-	3 352 760.00	46 323.20	2 481 542.89
47	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	254 400.00	-	287 916.00	111 870.00	333 685.30
49	Imputations internes	-	670 465.00	-	626 220.00	-	566 899.15
4	TOTAL DES REVENUS	30 000.00	11 886 038.00	46 000.00	11 573 481.00	855 564.34	11 861 864.72
CLÔTURE							
90	Clôture du compte de résultats	123 955.00	48 060.00	54 655.00	64 010.00	596 580.27	17 321.77
9	COMPTES DE CLÔTURE	123 955.00	48 060.00	54 655.00	64 010.00	596 580.27	17 321.77
TOTAL		12 525 932.00	11 949 898.00	11 861 174.00	11 692 491.00	12 769 095.29	12 769 095.29
Excédent de charges			580 769.00		168 683.00		
Excédent de revenus							

5.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre)

	Budget 2019		Budget 2018		Comptes annuels 2017	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	1 086 205.00	479 880.00	1 020 108.00	487 845.00	1 014 273.31	401 119.85
	-	606 325.00	-	532 263.00	-	613 153.46
1 Ordre et sécurité publics, défense	343 735.00	159 600.00	327 535.00	166 800.00	258 905.00	153 486.50
	-	184 135.00	-	160 735.00	-	105 418.50
2 Formation	3 924 906.00	1 803 918.00	3 503 893.00	1 628 166.00	2 340 819.71	756 561.75
	-	2 120 988.00	-	1 875 727.00	-	1 584 257.96
3 Culture, sports et loisirs, Eglises	543 370.00	236 450.00	557 970.00	252 460.00	475 898.21	240 499.15
	-	306 920.00	-	305 510.00	-	235 399.06
4 Santé	20 800.00	-	19 600.00	-	7 930.60	-
	-	20 800.00	-	19 600.00	-	7 930.60
5 Sécurité sociale	2 709 994.00	719 910.00	2 640 686.00	715 790.00	2 378 863.19	656 417.44
	-	1 990 084.00	-	1 924 896.00	-	1 722 445.75
6 Transports et télécommunications	969 021.00	270 400.00	780 136.00	276 690.00	709 267.17	311 213.20
	-	698 621.00	-	503 446.00	-	398 053.97
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1 662 080.00	1 513 620.00	1 512 985.00	1 408 475.00	1 513 849.67	1 447 331.62
	-	148 460.00	-	104 510.00	-	66 518.05
8 Économie publique	238 920.00	307 350.00	212 700.00	289 400.00	218 200.70	326 589.29
	68 430.00	-	76 700.00	-	108 388.59	-
9 Finances et impôts	1 026 901.00	6 445 385.00	1 285 561.00	6 466 865.00	2 290 545.39	6 915 334.15
	5 418 484.00	-	5 181 304.00	-	4 624 788.76	-
TOTAL	12 525 932.00	11 936 513.00	11 861 174.00	11 692 491.00	11 208 552.95	11 208 552.95

Excédent de dépenses

589 419.00

168 683.00

Excédent de recettes

6 Compte des investissements

6.1 Aperçu du compte des investissements selon les fonctions

	Budget 2019		Budget 2018		Comptes annuels 2017	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-	-	-	-	-	-
<i>Total de la charge</i>	-	-	-	-	-	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
<i>Total de la charge</i>	-	-	-	-	-	-
2 Formation	-	-	80 000.00	-	-	-
<i>Total de la charge</i>	-	-	-	80 000.00	-	-
3 Culture, sports et loisirs, Eglises	-	-	250 000.00	-	122 867.45	-
<i>Total de la charge</i>	-	-	-	250 000.00	-	122 867.45
4 Santé	-	-	-	-	-	-
<i>Total de la charge</i>	-	-	-	-	-	-
5 Sécurité sociale	-	-	-	-	-	-
<i>Total de la charge</i>	-	-	-	-	-	-
6 Transports et télécommunications	406 000.00	-	278 600.00	-	433 264.95	-
<i>Total de la charge</i>	-	406 000.00	-	278 600.00	-	433 264.95
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1 114 000.00	64 276.00	450 600.00	64 276.00	492 262.96	60 000.00
<i>Total de la charge</i>	-	1 049 724.00	-	386 324.00	-	432 262.96
8 Économie publique	-	-	-	-	-	-
<i>Total de la charge</i>	-	-	-	-	-	-
9 Finances et impôts	-	-	64 276.00	1 059 200.00	60 000.00	1 048 395.36
<i>Total de la charge</i>	-	-	994 924.00	-	988 395.36	-
TOTAL	1 520 000.00	64 276.00	1 123 476.00	1 123 476.00	1 108 395.36	1 108 395.36

Excédent de dépenses

1 455 724.00

Excédent de recettes

7 Etat des capitaux propres

L'état des capitaux propres présente les causes des changements intervenus dans les capitaux propres. La réévaluation de différents éléments du patrimoine financier pourrait entraîner des changements dans les réserves liées à l'évaluation.

7.1 Evaluations

Etat des capitaux propres prévisibles

FS => Financement spéciaux

MV => Maintien de la valeur

Capitaux propres au 1.1.2019		CHF	Changements intervenus pendant l'exercice 2019		Motifs de la diminution (-)		Capitaux propres au 31.2.2019		CHF
			Motifs de l'augmentation (+)		CHF				
29	Capitaux propres						29	Capitaux propres	
290	<u>Financements spéciaux</u>		9010	<u>Attributions aux FS. capitaux propres</u>		9011	<u>Prélèvement sur les FS. capitaux propres</u>		290
29000	FS " Cimetièrè "	20 825			0			8 135	29000
29001	FS « Alimentation »	262 500	9010		0	9011.1	10 730		29001
29002	FS « Assainissement »	346 160	9010		123 955	9011.2	0		29002
29003	FS « Déchets »	351'850	9010		0	9011.3	37 605		29003
293	<u>Préfinancements</u>		3893	<u>Attributions</u>		4893	<u>Prélèvements</u>		293
29300.00	FDS Cimetièrè	24 700	3893		27 200	4893	15 000		29300.00
29300.03	FDS "Places de parc"	25000	3893		0	4893	0		29300.03
29300.04	FDS "Sté Réuniones"	3'564	3893		0	4893	3'564		29300.04
29300.06	FDS "Entretien PF"	399 165	3893		0	4893	0		29300.06
29300.07	FDS "Entretien PA"	612 900	3893		0	4893	246 000		29300.07
29301	MV - Alimentation	885 795	3510		80 000	4510	16 000		29301
02	MV - Assainissement	2 262 276	3510	I	125'775	4510	6 500		29302
296	<u>Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier</u>		3896	<u>Attributions à la réserve liée à la réévaluation</u>		4896	<u>Prélèvements sur la réserve liée à la réévaluation</u>		296
29600	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier	1'608'405			0		0		29600
29601	Réserve de fluctuation	0			0		0		29601
299	<u>Excédent du bilan</u>	2 971 400	2990	<u>Résultat annuel Déficits (-)</u>	580 769	-	-		299

7.2 Commentaires des évaluations

7.2.1 Financements spéciaux (GM 290)

Les fonds diminuent principalement en raison des dépenses liées à l'assainissement de l'ancienne décharge de la forêt de Chaidon ainsi que ceux liés à l'entretien du réseau d'alimentation en eau.

Préfinancements (GM 293)

- Le fonds d'entretien des immeubles du patrimoine financier n'est plus alimenté depuis 2017. Il était jusqu'en 2018 principalement débité des frais d'entretien des immeubles Sipam, ces derniers ayant été vendus, aucun retrait n'est prévu sur l'exercice 2019.
- Bien que l'ensemble des travaux prévus au budget 2018 ne seront certainement pas réalisés, le fonds sera tout de même utilisé à hauteur de CHF 100'000.00 en 2018. La réfection d'une classe (peinture, sous-toiture et fenêtre), le rafraîchissement de la peinture de l'aula ainsi que les frais d'étude d'assainissement du bâtiment sont prévus à l'école secondaire. L'isolation de la toiture sous les combes, des travaux de rafraîchissement de la peinture sur un étage ainsi la modernisation des urinoirs sont prévus à l'école primaire.
- Au niveau des financements spéciaux, les comptes sont principalement alimentés par les montants découlant de la valeur de maintien du réseau d'alimentation et d'assainissement.

7.2.2 Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (GM 296)

Le patrimoine administratif a été réévalué au 1^{er} janvier 2016. Aucun mouvement n'est prévu sur l'exercice 2019.

7.2.3 Excédent ou découvert du bilan (GM 299)

La fortune prévisible au 1^{er} janvier 2019 s'élève à CHF 2'971'400.00. Elle a fortement été influencée par le résultat de la vente des immeubles Sipam. Cette somme varie en fonction du résultat des exercices comptables.

La fortune actuellement du bilan permet de couvrir le déficit budgétaire 2019 dans une situation de maintien de la quotité à 1.97. Cependant le déficit prévu résultant pour moitié de charges structurelles, il serait regrettable que le résultat extraordinaire de la vente des immeubles Sipam soit entièrement dissout par des exercices déficitaires récurants.

8 Indicateurs financiers (résultat total)

Remarque :

Dans le budget, la présentation des indicateurs financiers est facultative.

Le programme informatique n'étant pas encore adaptés aux nouvelles normes MCH2 il est renoncé à ce calcul.

9 Proposition du Conseil municipal

- a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux de 1.97
- b) Approbation de la quotité d'impôt applicable à la taxe immobilière de 1,5%
- c) Approbation du budget 2019, qui se compose comme suit :

		Charges	Revenus
Compte global	CHF	11 698 272.00	11 185 573.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	512 699.00
Compte général	CHF	10 396 992.00	9 807 573.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	589 419.00
FS Alimentation en eau	CHF	587 730.00	577 000.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	10 730.00
FS Traitement eaux usées	CHF	484 845.00	608 800.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	123 955.00	-
FS Gestion des déchets	CHF	228 705.00	192 200.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	36 505.00

Il est proposé à l'assemblée communale d'approuver le budget 2019.

Municipalité de Reconvilier

Fritz Burger
Maire



Claude Rothlisberger
Secrétaire municipal



Martine Lüdi
Administratrice des finances



Reconvilier, le 29 octobre 2018

10 Approbation du budget

L'organe compétent de la Municipalité de Reconvilier a approuvé le budget 2019 en date du 10 décembre 2018 conformément à la proposition du Conseil municipal du 22 octobre 2018.

Reconvilier, le 10 décembre 2018

Municipalité de Reconvilier

Jean-René Carnal,

Claude Röthlisberger

Président

Secrétaire